

2009/1282 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'Ecole Centrale de Lyon dans le cadre d'un projet visant à valoriser les interactions entre art, sciences et technologies (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 20/04/2009, p. 0695)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)